

Un arrêt crucial en faveur du marché indépendant de l'après-vente automobile

Bruxelles, 11 juillet 2025 - ADPA, l'association des éditeurs d'informations techniques utilisées pour la réparation et l'entretien des véhicules, et GVA, l'association allemande des distributeurs de pièces détachées automobiles, ont remporté un important procès contre BMW, qui tentait d'imposer des clauses contractuelles abusives.

Récemment, BMW a tenté d'imposer des restrictions contractuelles drastiques à la capacité des opérateurs indépendants d'acquérir et d'utiliser ses informations techniques. Compte tenu de la complexité croissante des véhicules, ces informations sont pourtant essentielles pour garantir le bon état de marche des véhicules tout au long de leur durée de vie, et leur disponibilité et leur accessibilité financière sont donc cruciales pour la sécurité et la durabilité de la mobilité routière.

Une fois de plus, ADPA et GVA ont uni leurs forces pour contester de telles pratiques, en particulier une forte augmentation du coût de l'information technique, des difficultés d'accès à l'information relative au VIN et des restrictions à l'utilisation par les éditeurs de leurs propres produits d'information.

Le vendredi 27 juin, le tribunal régional de Munich (Allemagne) s'est largement rangé du côté de ADPA et de GVA. Il a validé leur approche sur les trois requêtes les plus importantes, sur quatre, en décidant que BMW doit cesser de facturer chaque requête pour les informations relatives au numéro d'identification du véhicule, que BMW ne peut pas revendiquer uniformément des droits sur les produits d'information des éditeurs (une requête que BMW avait reconnue peu de temps auparavant) et que les frais facturés par BMW pour les informations techniques sont contraires à la réglementation sur l'homologation des véhicules.

Ce jugement, qui peut encore faire l'objet d'un appel, constitue un succès majeur pour le marché indépendant de l'après-vente. Il ouvre notamment la voie aux membres de ADPA pour réclamer le remboursement des frais indûment payés à BMW.

Pierre Thibaudat, Directeur Général de ADPA, a déclaré : "Une fois de plus, nous n'avons pas eu d'autre choix que d'aller devant les tribunaux, et une fois de plus, un tribunal a précisé que les constructeurs automobiles ne devaient pas empêcher le marché indépendant de l'après-vente automobile d'accéder à l'information technique. Maintenant, travaillons tous ensemble pour trouver des solutions acceptables et concrètes, et développons une relation commerciale durable".

Thomas Vollmar, Président de GVA, a ajouté : "La nette victoire que nous avons remportée n'est pas seulement une bonne nouvelle pour ADPA et GVA. Elle profite directement à l'ensemble du marché indépendant de l'après-vente et, au-delà, aux consommateurs, qui pourront choisir entre des solutions concurrentielles, abordables et innovantes pour l'entretien de leur véhicule - un sujet crucial si l'on considère le coût de la mobilité routière".

Marcus Sacré, associé chez Osborne Clarke, qui a représenté ADPA et GVA dans la procédure, a conclu : "La législation européenne et les intentions des législateurs européens ont toujours été claires. Le jugement historique obtenu par ADPA et GVA confirme sans équivoque, une fois de plus, que les constructeurs automobiles ne peuvent et ne doivent pas restreindre unilatéralement la concurrence".

For more information

Pierre THIBAUDAT, ADPA Director General pierre.thibaudat@adpa.eu

Dirk SCHARMER, GVA CEO d.scharmer@gva.de

ADPA, l'association européenne des éditeurs de données automobiles, vise à garantir un accès équitable aux données et informations nécessaires à la réparation et à l'entretien des 280 millions de véhicules circulant sur les routes européennes, contribuant ainsi à leur bon état de marche tout au long de leur durée de vie. Ses membres conçoivent et fournissent des solutions compétitives, innovantes et multimarques aux opérateurs de l'après-vente automobile. Fondée en 2016 et basée à Bruxelles, ADPA est membre de AFCAR, l'Alliance pour la liberté de la réparation automobile dans l'Union européenne, et du FAAS, le Forum pour la durabilité de l'après-vente automobile.